

L'éco-conception, une démarche d'avenir ?

La dimension écologique sera-t-elle demain un critère prioritaire dans l'élaboration d'un produit et sa commercialisation ou s'agit-il d'un simple effet de mode, d'une pure démarche commerciale? Comment faire pour l'intégrer dans sa logique d'entreprise? Autant de questions auxquelles la CCI de la Drôme et le CRITT ont tenté de répondre en faisant pour cela appel à quelques acteurs et témoins privilégiés lors d'une conférence thématique mardi dernier.

L'éco conception se veut-elle une démarche écologique ou bien économique?

Est-elle par conséquent simplement d'essence commerciale, destinée à "booster" les ventes en surfant sur une tendance actuelle ou bien s'inscrit-elle davantage comme une nouvelle philosophie, un art de vivre qui pour certains, s'apparente à un dogme ?

C'est pour tenter de répondre à ces questions et au delà, pour savoir comment appréhender cette nouvelle donne en matière économique et éventuellement la mettre en place que la CCI de la Drôme en partenariat avec le CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) a organisé mardi dernier une conférence thématique à laquelle participait quelques acteurs et témoins privilégiés.

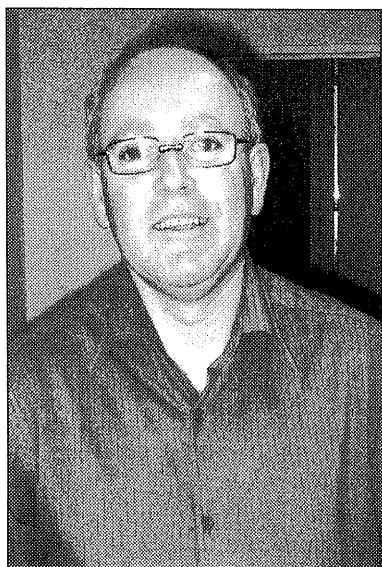
Une démarche contraignante, source d'innovation

Si la législation impose désormais de plus en plus de contraintes en matière de respect de l'environnement, dépassant le simple stade de l'éthique, cette nouvelle donne, désormais incontournable, peut aussi se révéler un facteur de progrès et d'innovation pour de nombreux industriels à quelques conditions, toutefois.

Il convient en premier lieu de définir ce qu'est un produit éco-conçu afin d'appréhender la démarche dans son ensemble.

Sont donc considérés comme éco-conçus, les produits qui de la conception initiale à la destruction finale en fin de vie limitent autant que faire se peut les impacts sur l'environnement, et ce, qui plus est, selon une approche multi-critères telle que la préservation des ressources (air, eau) ou la consommation d'énergie.

Selon Samuel Mayer, chargé de missions à la CCI de la Loire et en tant que tel, spécialiste en la matière, "la prise en compte de l'éco-conception s'inscrit dans une logique de cycle de vie d'un produit et doit donc prendre en considération toutes les phases qui vont de l'extraction des matières 1^{er} à sa destruction en passant par l'utilisation qui en sera faite au quotidien".



Installé à St Etienne-de-Fombellon, le designer Richard Montoro fait référence en matière d'éco construction.



Spécialiste du vêtement et de l'accessoire "outdoor", l'entreprise Lafuma a intégré dès 1999 le principe de l'éco conception. Elle propose désormais plusieurs produits dont ce sac à dos et quelques vêtements (photos ci-dessous).

D'où un profond travail de réflexion qui nécessite également une vision prospective donc exhaustive de la problématique.

Et celui-ci de préciser: "Il ne s'agit pas en effet de déplacer la pollution en utilisant une solution industrielle ou un procédé de prime abord respectueux de l'environnement mais qui au final, sera particulièrement contraignant en matière de recyclage".

Des propos corroborés par le designer ardéchois Richard Montoro, à l'origine de plusieurs produits éco-conçus dont des emballages pour photos, des panneaux de signalétique et dernièrement, des mobiles homes: "la prise en compte de l'éco-conception qui est en phase avec une attente du marché doit se faire le plus tôt possible si l'on veut l'intégrer correctement dans le projet, sachant qu'il n'y a pas de standardisation en la matière. En outre, plus la prise en considération de cette nouvelle approche se fera tôt, plus il sera facile de limiter le surcoût financier qu'une telle démarche engendre fatalement".

Autres critères de réussite énoncés, l'implication de l'ensemble des services concernés à commencer par la direction ("l'éco-conception est une démarche citoyenne") et la mise en œuvre d'une communication adaptée qui met en valeur les efforts consentis et permet de justifier la différence de prix par rapport à un produit similaire mais de conception classique.

Un problème de taille, le surcoût engendré par l'éco-conception, car si la plupart des consommateurs que nous sommes est convaincu de son bien fondé, peu d'entre nous franchissent encore le pas en matière de pratiques consuméristes, à l'image d'ailleurs de ce qui se passe dans le domaine similaire qu'est l'alimentation bio.

Lafuma en pionnier

S'il est une entreprise qui a tout compris en matière d'éco-conception, c'est bien Lafuma.

Ce spécialiste du vêtement, de l'équipement et de l'accessoire "outdoor" s'est lancé dès 1992 dans la démarche en signant un accord de partenariat avec France Nature Environnement avant de commercialiser un an plus tard des sacs à dos en coton recyclé.

De timide à ses débuts, la logique d'éco-



conception va devenir de plus en plus prégnante puisque le groupe qui s'est rapproché du WWF a mis en place une organisation interne dédiée au développement durable en 2002 et s'apprête à commercialiser une gamme de plus en plus complète (chaussures, sacs, chemises) utilisant des fibres de bois, du chanvre, du coton biologique et limitant l'utilisation du chrome pour le tannage de ses cuirs.

Poussant la logique à son maximum, l'entreprise anneyronnaise applique aussi à son service logistique le principe de l'éco-conception, favorisant l'utilisation du transport fluvial via le Rhône plutôt qu'une noria de camions sur l'A7 pour acheminer jusqu'à Fos-sur-Mer les quelque 200 containers qui chaque année sont destinés au marché américain.

En outre, Lafuma a investi 1,4M€uros dans la réfection de l'atelier de peinture où sont traitées chaque année 820 000 pièces de mobiliers de jardins et camping.

Objectif de la démarche: supprimer les rejets de solvants, diminuer par 4 la consommation d'eau à des fins industrielles, preuve si besoin était qu'écologie et économie ne sont pas antinomiques.

F. Rolland